

RAPPORT D'ACTIVITÉ

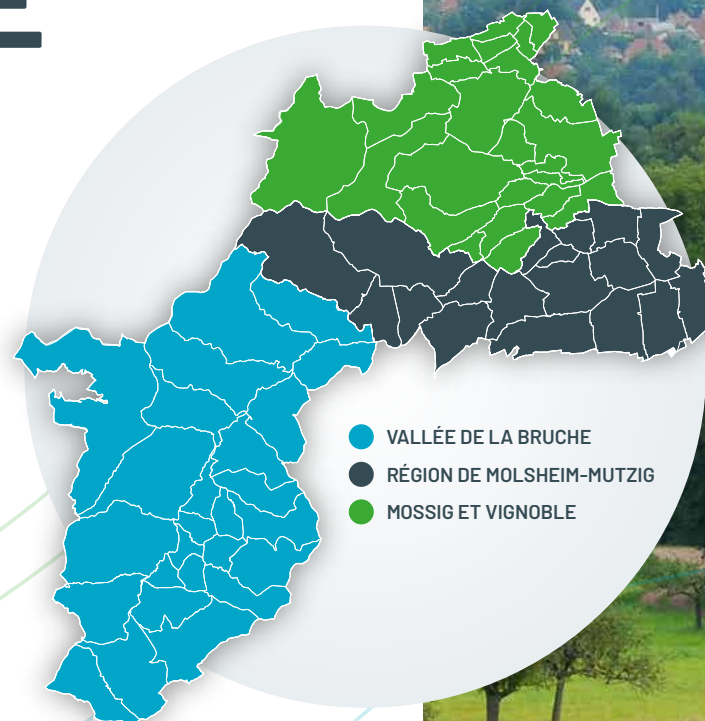
DU PETR BRUCHE MOSSIG

2021

BRUCHE
MOSSIG



PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL



- VALLÉE DE LA BRUCHE
- RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG
- MOSSIG ET VIGNOBLE

NOS PARTENAIRES



SOMMAIRE

04

Edito/Contexte

04-16

STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

> Les instances du PETR

- Instances décisionnelles
- Instances consultatives

> Les moyens humains et financiers

- L'équipe du PETR
- Structures d'appui et partenaires
- Concertation et échanges territoriaux
- Budget et cotisations

17-29

EXERCICE DES COMPÉTENCES

> Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- Un SCoT pour quoi faire ?
- Le SCoT Bruche Mossig

> Elaboration du Plan Climat

- Rappel du diagnostic et des objectifs stratégiques
- Le programme d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique
- Le suivi du plan climat
- Quelques animations liées

30-52

ATTRIBUTIONS

> Transition énergétique

- La rénovation énergétique des maisons d'habitation
- La rénovation énergétique du patrimoine public
- Mobilité

> Développement territorial

- Programme Leader
- Tremplin Entreprises et l'animation économique
- Le programme Eco-Défis

53

GLOSSAIRE



ÉDITO

Malgré la crise sanitaire qui n'a pas facilité le travail, notre PETR a bien avancé en 2021 grâce aux efforts de l'ensemble des élus et de nos techniciens.

Aussi, le SCoT a été approuvé à l'unanimité. Le plan climat a été validé. Notre programme Leader a été renforcé de 350 000€ et notre PETR s'est positionné pour la prochaine programmation 2023-2027. Tremplin poursuit son développement et le cabinet TTK nous a rendu l'étude sur la mobilité.

Nous devons maintenant passer à la phase opérationnelle et mettre en œuvre nos thématiques.

C'est l'objectif des prochaines années.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les élus qui ont suivi nos réunions malgré un emploi du temps très chargé.

Merci bien sûr à notre équipe de techniciens dont nous avons pu mesurer l'efficacité sur les différents sujets que le PETR souhaite traiter pour l'ensemble des citoyens de notre territoire.

Alain Ferry président
Pôle d'Équilibre Territorial
et Rural Bruche Mossig

→ www.bruche-mossig.fr



**BRUCHE
MOSSIG**

**PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL**

STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE



La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), promulguée le 27 Janvier 2014, a proposé notamment, dans son article 79, un nouvel outil du développement local : **le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR)**.¹ Espace de mutualisation et de coopération entre établissements publics de coopération intercommunale, le Pôle permet de redonner une assise juridique aux territoires de projets, notamment aux Pays, issus de la Loi dite LOADDT de 1999.

Le **PETR Bruche Mossig** constitué entre la **Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE**, la **Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG** et la **Communauté de Communes de la MOSSIG et du VIGNOBLE**, regroupe 68 communes totalisant 87 234 habitants (données INSEE 2019 - population totale).

¹ régi par le nouvel article L. 5741-1 du Code général des Collectivités territoriales, relevant du droit applicable au syndicat mixte fermé (Art. L. 5711-1 CGCT).

68
COMMUNES

87 234
HABITANTS

STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE



L'Assemblée Générale relative à l'exécution de la dissolution de l'association du Pays Bruche Mossig Piémont a été réunie le 1^{er} juin 2021 par les liquidateurs, Jean-Marie Bodlenner et Ernest Muller. Le compte définitif de liquidation a fait apparaître un actif subsistant ou boni de liquidation de 317 251 € qui a été dévolu au PETR Bruche Mossig.

Le PETR garde la vocation du Pays d'être un outil de proximité en proposant à la fois des services à la population et la mise en œuvre de projets de développement local.

Le PETR porte aussi la démarche d'aménagement durable du territoire avec la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig et l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Il est fondé sur l'ambition initiale des acteurs locaux de promouvoir l'organisation d'un espace de développement aux portes de la métropole strasbourgeoise et de relever le défi de l'organisation spatiale et de l'aménagement de ce territoire.

Son action s'inscrit en complémentarité avec celle des EPCI membres, dans le respect des compétences et attributions que ces derniers lui dévoluent.



Les instances du PETR

Instances décisionnelles

56

Membres

Conformément à ses statuts, le PETR Bruche Mossig est administré par un Comité Syndical composé de 56 membres, assurant la représentativité des Communautés de Communes membres, dont la répartition a été fixée en tenant compte du poids démographique de chacun. Ces délégués sont désignés par les EPCI respectifs suivant le renouvellement général de leurs organes délibérants.

Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble : 15 membres titulaires

- **François SCHNEIDER**, Maire de Cosswiller,
- **Daniel FISCHER**, Maire de Marlenheim,
- **Yves JUNG**, Maire de Wangen,
- **Pierre GEIST**, Maire de Westhoffen,
- **Fabien BLAESS**, Maire de Dangolsheim,
- **Pierre BURTIN**, Adjoint au Maire de Marlenheim,
- **Daniel ACKER**, Maire de Wangenbourg Engenthal,
- **Nicolas WINLING**, Maire de Dahlenheim,
- **François JEHL**, Maire d'Odratzheim,
- **Michèle ESCHLIMANN**, Maire de Wasselonne,
- **Pierre Paul ENGER**, Maire de Hohengoeft,
- **Sylvie THOLE**, Maire de Scharrachbergheim Irmstett,
- **Philippe SCHNITZLER**, Conseiller municipal de Wasselonne,
- **Patrick DECK**, Maire de Kirchheim,
- **Gérard STROHMENGER**, Maire de Traenheim,



Les instances du PETR

Instances décisionnelles

56

Membres

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 26 membres titulaires

- **Bernard RAULIN**, Adjoint au Maire d'Altorf,
- **Alexandre DENISTRY**, Maire de Duttlenheim
- **Chantal JEANPERT**, Adjointe au Maire de Molsheim,
- **Bülent TEMIZAS**, Adjoint au Maire de Mutzig,
- **Marie-Paule DIETRICH**, Conseillère Municipale d'Avolsheim,
- **Mathieu BLEGER**, Conseiller Municipal de Duttlenheim
- **Sylvie TETERYCZ**, Adjointe au Maire de Molsheim,
- **Marielle HELLBOURG**, Maire de Niederhaslach,
- **Jean-Claude ANDRE**, Maire de Dachstein,
- **Marianne WEHR**, Maire d'Ergersheim,
- **Maxime LAVIGNE**, Conseiller Municipal de Molsheim,
- **Jean BIEHLER**, Maire d'Oberhaslach,
- **Marie-Reine Fischer**, Maire de Dinsheim-sur-Bruche,
- **Eric FRANCHET**, Maire d'Ernolsheim-Bruche,
- **Jean-Michel WEBER**, Conseiller Municipal de Molsheim,
- **Guy SCHMITT**, Maire de Sultz-les-Bains,
- **Gilbert ROTH**, Maire de Dorlisheim,
- **Pierre THIELEN**, Maire de Gresswiller,
- **Jean-Luc SCHICKELE**, Maire de Mutzig,
- **Alexandre GONCALVES**, Maire de Still,
- **Claire PERRAT-LIEBERT**, Conseillère Municipale de Dorlisheim,
- **Guy ERNST**, Maire d'Heiligenberg,
- **Sébastien JACOB**, Conseiller Municipal de Wolxheim,
- **Julien HAEGY**, Maire de Duppigheim,
- **Laurent FURST**, Maire de Molsheim,
- **Caroline PFISTER**, Adjointe au Maire de Mutzig,



Les instances du PETR

Instances décisionnelles

56

Membres

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 15 membres titulaires

- **Alice MOREL**,
Maire de Bellefosse,
- **Marc DELLENBACH**,
Maire de Bourg-Bruche,
- **Emile FLUCK**,
Maire de Colroy la Roche,
- **Maurice GUIDAT**,
Maire de Fouday,
- **Jean-Bernard PANNEKOECKE**,
Maire de La Broque
- **Jean-Louis BATT**,
Maire de Lutzelhouse,
- **Nicolas BONEL**, Maire
de Muhlbach sur Bruche,
- **André WOOCK**,
Maire de Natzwiller,
- **Thierry SIEFFER**,
Maire de Ranrupt,
- **Marc SCHEER**,
Maire de Rothau,
- **Marc GIROLD**,
Maire de Russ,
- **Romain MANGENET**,
Maire de Saâles,
- **Laurent BERTRAND**,
Maire de Schirmeck,
- **Alain GRISE**,
Maire d'Urmatt,
- **Alain FERRY**, Maire
de Wisches.



Les instances du PETR

Instances décisionnelles

9

Vice-Présidents

Le Président du PETR, Alain FERRY, est entouré de 9 Vice-Présidents.

Ces fonctions sont assurées à titre bénévole.

Fonction	Nom
Président	Alain FERRY
1 ^{er} VP	Daniel ACKER
2 ^e VP	Marie-Reine FISCHER
3 ^e VP	Jean Bernard PANNEKOECKE
4 ^e VP	Michèle ESCHLIMANN
5 ^e VP	Gilbert ROTH
6 ^e VP	Alice MOREL
7 ^e VP	Daniel FISCHER
8 ^e VP	Marianne WEHR
9 ^e VP	Laurent FURST

22

membres du bureau

Le bureau du PETR Bruche Mossig est composé de 22 membres : 8 de la CCRMM, 7 de la CCVB et 7 de la CCMV, dont le Président et les 9 Vice-Présidents

Titulaires	Suppléant
Alain FERRY	Marc SCHEER
Daniel ACKER	Pierre GEIST
Marie-Reine FISCHER	Julien HAEGY
Jean Bernard PANNEKOECKE	Jean-Louis BATT
Michèle ESCHLIMANN	Sylvie THOLE
Gilbert ROTH	Jean-Luc SCHICKELE
Alice MOREL	Laurent BERTRAND
Daniel FISCHER	François SCHNEIDER
Marianne WEHR	Marielle HELLBOURG
Laurent FURST	Guy SCHMITT
François JEHL	Romain MANGENET

Le comité syndical s'est réuni 6 fois en 2021 : 20 janvier, 17 février, 12 mai, 30 juin, 22 septembre, 8 décembre.

Le bureau du PETR s'est réuni 12 fois cette même année : 6 janvier, 27 janvier, 10 février, 17 mars, 31 mars, 21 avril, 9 juin, 1^{er} et 29 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 15 décembre.

Les instances du PETR

Les instances consultatives

Le PETR dispose de deux instances consultatives : la conférence des maires et le conseil de développement. Il peut également se doter de commissions ou de groupes de travail, comme il l'a fait pour le SCoT ou le plan climat.

La composition du conseil de développement a été arrêtée par le Comité Syndical du PETR en date du 9 décembre 2020. La présidence de l'instance a été confiée à Jean Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président du PETR en charge du Conseil de Développement.

En 2021, le conseil de développement a été réuni 2 fois :

- le 21 janvier à La Broque avec la présentation des rapports d'activités 2019 et 2020 du PETR, ainsi que du diagnostic de l'étude mobilité
- le 11 mars à Dorlisheim pour la présentation des propositions d'actions pour le plan climat, des dispositifs de la CCI et de la CMA pour l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique, ainsi que la présentation de Tremplin Entreprises et des actions économiques du PETR



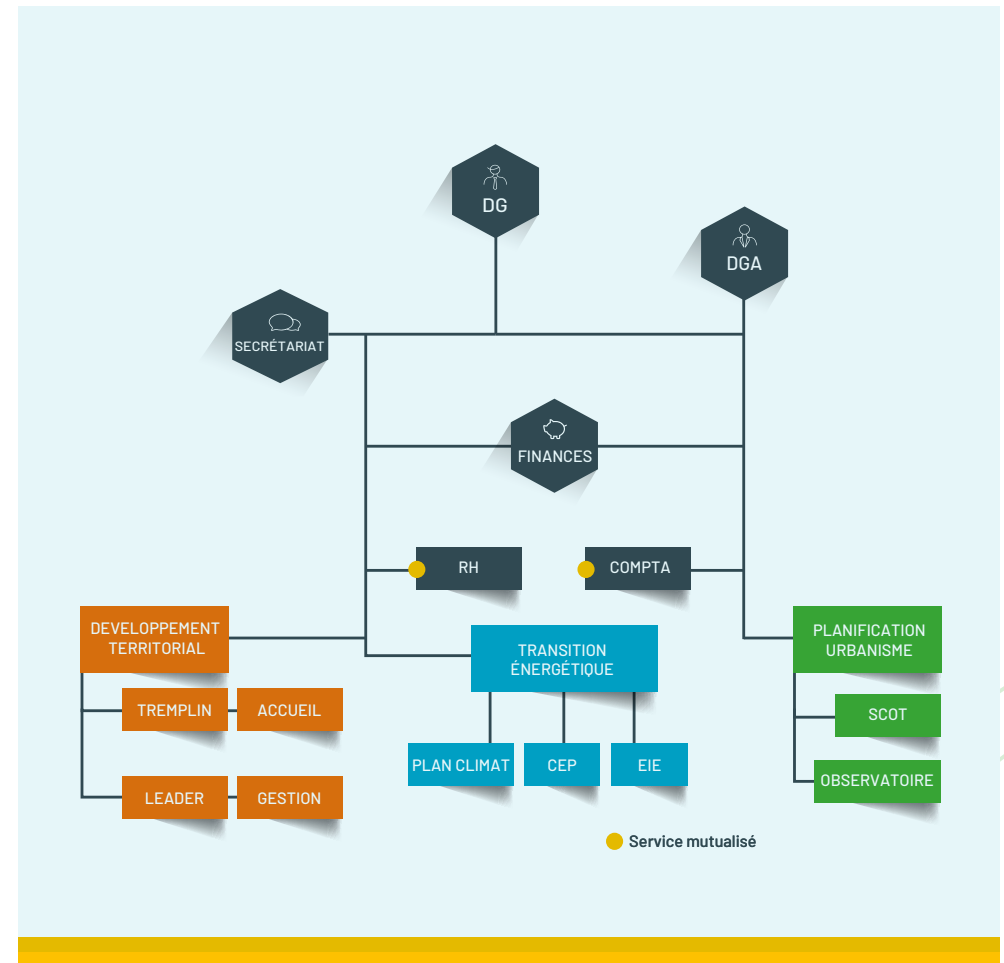
Les moyens humains et financiers

L'équipe du PETR

Le PETR dispose d'une équipe de 10 personnes affectées à la direction générale et aux 3 pôles opérationnels, à savoir :

- La planification et l'urbanisme intégrant le SCoT ;
- La transition énergétique dans une approche transverse regroupant le PCAET, l'EIE et la démarche volontaire initialement engagée par le Pays BMP ;
- Le développement territorial comprenant Tremplin Entreprises et le programme européen Leader.

→ L'organigramme du PETR se présente comme suit en date du 31 décembre



Les moyens humains et financiers

Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

DIRECTRICE

michele.heussner@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 44 / 06 37 24 32 83



Grégory HEINRICH

DIRECTEUR ADJOINT
CHARGÉ DU SCOT

gregory.heinrich@petrbruchemossig.fr
03 88 97 47 96 / 06 18 59 89 53



Estelle PALFRAY

SECRÉTAIRE

POSTE MUTUALISÉ AVEC LA CCRMM
estelle.palfray@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 41



Guillaume LIMBACH

CHARGÉ DE MISSION DES OBSERVATOIRES DU TERRITOIRE

guillaume.limbach@petrbruchemossig.fr
03 88 97 36 11



Patrick PETER

DIRECTEUR DE TREMLIN
ENTREPRISES
ANIMATEUR ÉCONOMIQUE

patrick.peter@tremlin-entreprises.fr
03 88 97 39 75 / 06 47 65 74 87



Cécile GRUCKER

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE
CHARGÉE D'ACCUEIL du PETR et de
Tremlin Entreprises

contact@petrbruchemossig.fr
contact@tremlin-entreprises.fr
03 88 97 47 96 / 03 88 97 25 40



Albin DERIAT

CHARGÉ DE PROGRAMME LEADER
albin.deriat@petrbruchemossig.fr
03 88 97 60 79



Antoine MONTENON

COORDINATEUR DE LA DÉMARCHÉ
CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

antoine.montenon@petrbruchemossig.fr
03 88 45 38 50 / 06 52 43 24 40



Serge TIFFAY

CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ
(CONSEIL AUX COMMUNES)

serge.tiffay@petrbruchemossig.fr
03 88 97 83 87 / 06 30 30 31 04



Jean SCHOEPFER

CONSEILLER INFO ÉNERGIE (CONSEIL
AUX PARTICULIERS)

jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr
03 88 97 39 69 / 06 73 97 78 93



Structures d'appui et partenaires

Le PETR dispose de moyens d'intervention et d'une interface élargie dans le cadre de partenariats avec des structures telles l'ADEUS pour l'évaluation environnementale du plan climat, OKTAVE pour la rénovation énergétique, la PFIL Initiative BMP pour l'appui à la création et au développement d'entreprises.

Pour la gestion et l'animation du programme LEADER, le PETR bénéficie de financements FEADER, de l'appui technique des services de la Région Grand-Est, ainsi que de l'implication d'acteurs locaux, publics et privés, membres du comité de programmation du groupe d'action locale. La Chambre d'agriculture a dénoncé fin d'année sa convention pour la gestion du programme LEADER à la suite du départ de Sophie Goehry.

Au sein de Tremplin Entreprises, le PETR coordonne l'offre locale de services à la création d'entreprises proposées par la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, Pôle Emploi et d'autres intervenants (coopérative d'activité, couveuse...).

Ce partenariat est notamment valorisé via le pôle Créa conventionné et soutenu financièrement par la Région Grand Est. Ce partenariat se concrétise par la mise en œuvre d'ateliers, de sessions de formation et de permanences. Par ailleurs, le PETR œuvre à l'insertion territoriale des jeunes pousses de la pépinière et plus largement participe aux instances emploi formation du territoire pour favoriser les relations écoles /entreprises. La Collectivité Européenne d'Alsace

(CeA) contribue au financement du poste d'animateur économique du territoire pour la mise en œuvre d'actions dédiées aux bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprises depuis 2015, dans le cadre d'un co-financement FSE.

Les projets en faveur de la transition énergétique touchent un large panel d'acteurs socio-économiques, au côté des communautés de communes et des communes, des partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État, la Région, l'ADEME, la Banque des Territoires, la CeA et les opérateurs ANAH, les artisans labellisés par OKTAVE, des établissements scolaires, des associations et des citoyens engagés, des entreprises locales exerçant leur responsabilité sociale et environnementale,

la chambre des Métiers dans le cadre du programme Ecodéfis,...

La Région Grand Est reste un partenaire essentiel du PETR, aux plans technique et financier dans les domaines du développement territorial, de la transition énergétique et en sa qualité de gestionnaire de fonds européens.



Concertation et échanges territoriaux

L'année 2021 a été l'occasion de plusieurs échanges avec les territoires voisins :

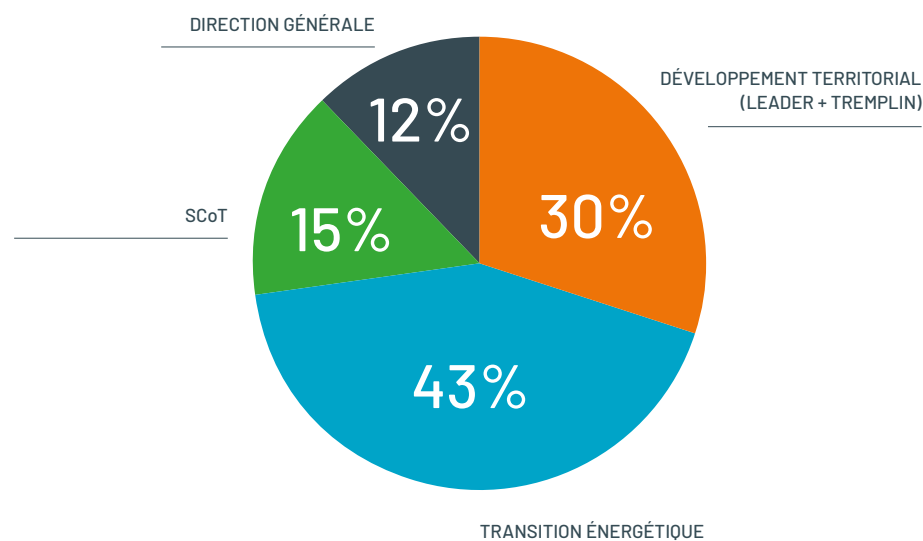
- Réunion et échanges avec la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et ses services pour aborder la problématique mobilité,
- Réunions avec les Présidents et directeurs des PETR du Piémont des Vosges, de l'Alsace Centrale et de la CdC d'Erstein qui ont notamment abouti au cofinancement du poste de chargé de mission du réseau d'entreprises AC :TIONS
- Visite d'expérience à Epinal pour une présentation de la SEM Terr'ENR
- Visite d'expérience à Lunéville pour une présentation de la politique mobilité du PETR du Pays Lunévillois et des actions menées



Budget et cotisations



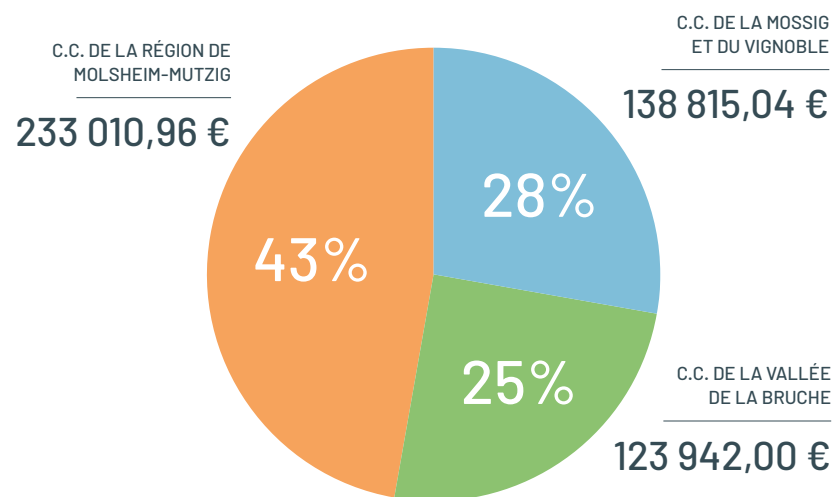
Le budget du PETR pour 2021 s'est élevé à 1 256 200 €, soient 1 041 233€ en fonctionnement et 214 967 € en investissement, dont des excédents reportés de 2020 à savoir 67 029€ en fonctionnement et 118 319 € en investissement.



→ Budget prévisionnel du PETR 2021 : 1 256 200,00 €

Les contributions financières des Communautés de Communes membres du PETR ont été maintenues à 495 768,00 € au BP 2021. Elles représentent un peu plus de 47% des recettes de fonctionnement.

Leur répartition, définie par les statuts, se décline comme suit :



→ Contribution financière des Communautés de Communes : 47% du budget

EXERCICE DES COMPÉTENCES



Les compétences et attributions du PETR Bruche Mossig sont détaillées dans les statuts de l'instance comme suit :

« En application des articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-1 et suivants et L. 5211-5-1 du CGCT, le PETR exerce, aux lieu et place de ses EPCI FP membres, les compétences et missions suivantes.

Le PETR est compétent :

- ✓ Pour élaborer, modifier, réviser et mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire ;
- ✓ Pour élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, prévu à l'article L 229-26 du Code de l'environnement, sur l'ensemble de son territoire ;
- ✓ Pour élaborer le projet de territoire mentionné à l'article L. 5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Pour mettre en œuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, les actions d'intérêt territorial ;
- ✓ Pour organiser la concertation et animer le débat territorial.»



Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

SCoT



Un SCoT pour quoi faire ?

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

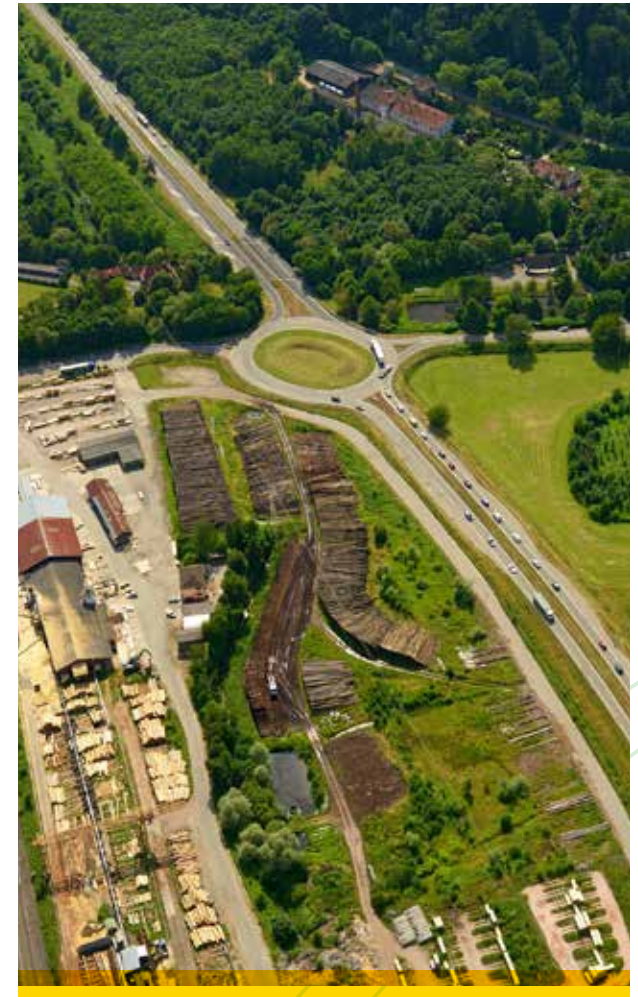
Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...



Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...



SCoT

Le SCoT Bruche Mossig

Le SCoT Bruche Mossig a été approuvé à l'unanimité le 8 décembre 2021.

Après 2 années d'élaboration, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T) Bruche Mossig a été arrêtée par délibération le 18 Décembre 2019. Après un temps d'incertitude lié à la crise de la COVID, le PETR a enfin en 2021, pu mener l'ensemble des procédures nécessaires à l'aboutissement du SCoT Bruche Mossig, en particulier la phase d'enquête publique du 11 Juin au 12 Juillet 2021.

SCoT
Projet

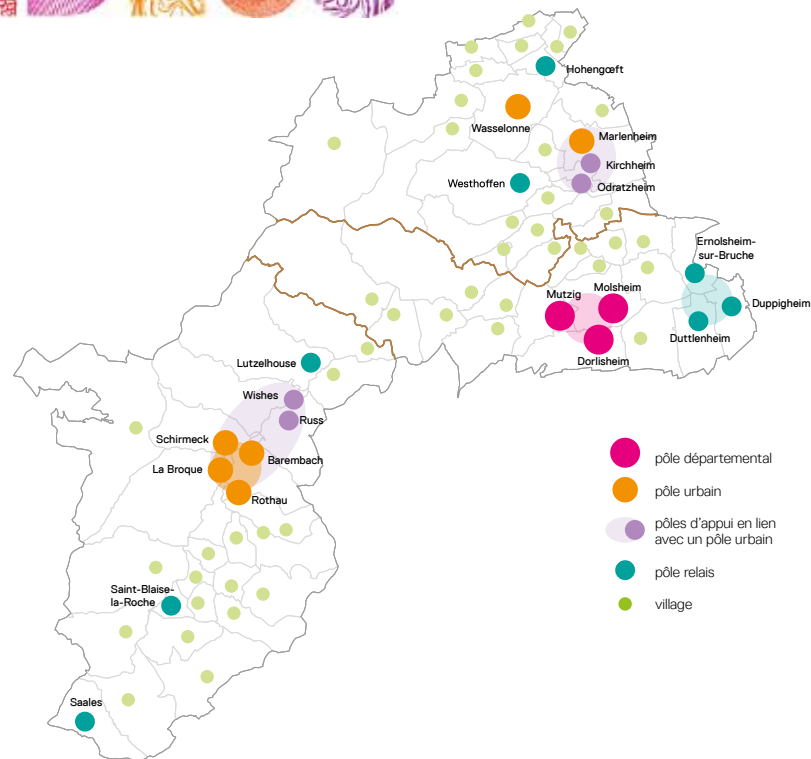
Un certain nombre de remarques et observations ont été portées à connaissance lors de cette consultation. Les Personnes Publiques Associées avaient quant à elles formulées des avis circonstanciés préalablement à cette enquête publique. Au cours du second semestre le projet de SCoT a été amendé et amélioré grâce à ces contributions venus compléter le travail réalisé en Bureau Syndical et en cours de commissions spécifiques.

Décembre
2021

Enfin, le commissaire enquêteur, fort d'une analyse exhaustive et précise, a émis un avis favorable sans réserve à propos du projet de révision du SCoT. Il a assorti cet avis de recommandations dont le PETR a tenu compte en les intégrant au SCoT.

A l'issue de cette importante démarche et après une dernière série de réunions avec les intercommunalités, le SCoT Bruche Mossig a été approuvé à l'unanimité le 8 décembre 2021.

ADEUS



→ L'armature urbaine du SCoT Bruche Mossig

L'ensemble du projet de SCoT est téléchargeable sur le site web du PETR :

<https://bruche-mossig.fr/quest-ce-quun-scot/le-scot-bruche-mossig/>

Les collaborations

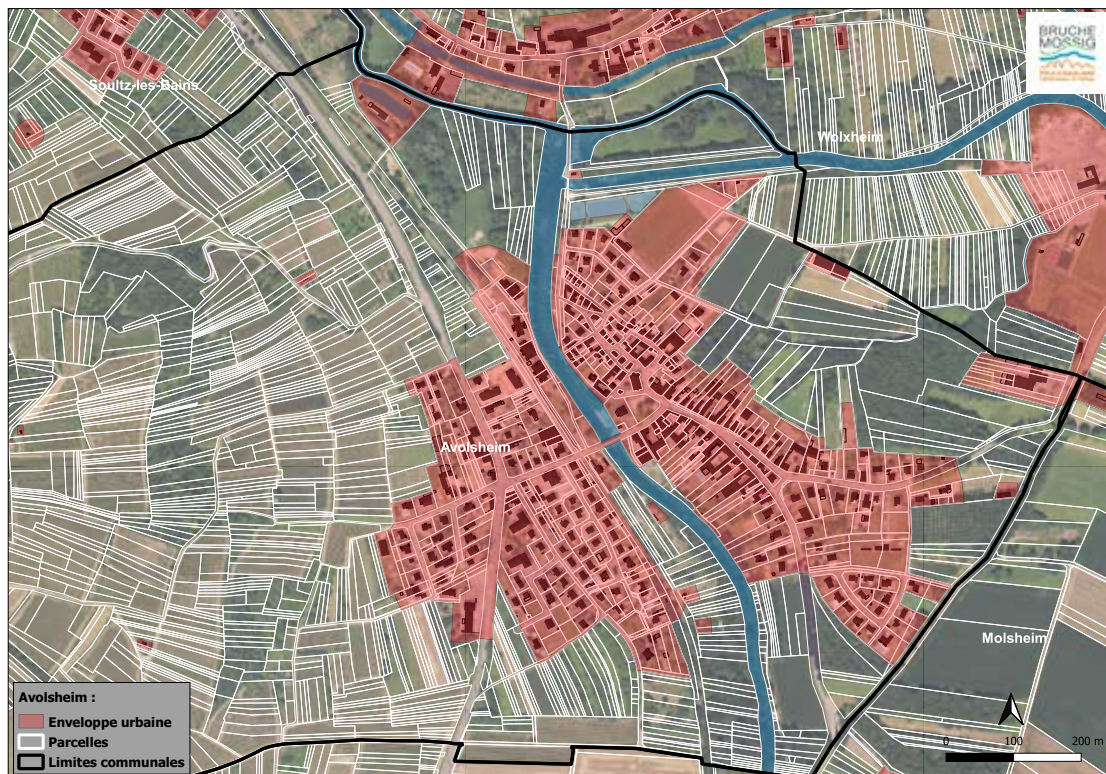


Parallèlement à l'élaboration de son SCoT, le PETR participe à des réunions et démarches en lien notamment avec **l'InterScot du Bas-Rhin. La loi climat et résilience** votée au mois d'août 2020 comporte un volet conséquent consacré à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Cette loi introduit notamment dans le droit la notion de « **Zéro Artificialisation Nette** » (ZAN) qui a pour conséquence à moyen et long terme un changement de paradigme en matière d'urbanisme et de construction de la ville par la réduction drastique de la consommation de foncier naturel agricole ou forestier.

La mise en œuvre de cette démarche implique une mobilisation rapide et forte de l'ensemble des structures porteuses de SCoT à l'échelle alsacienne mais surtout du Grand Est. Dès lors, durant tout le troisième trimestre 2021, le PETR c'est fortement impliqué sur la question avec les autres structures porteuse de SCoT dans le cadre de **l'Inter-SCoT du Grand Est** afin d'aboutir à une nécessaire contribution technique et politique dans le cadre de la mise en œuvre du premier volet de la doctrine ZAN.



L'Observatoire du territoire du PETR



La création d'un observatoire du territoire doit permettre aux PETR de disposer de l'outil indispensable nécessaire à la mise en œuvre de ses missions, en particulier le SCoT.

Un chargé de **mission Observatoire du territoire** a été recruté à compter du quatrième trimestre 2021 dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration ». Son rôle est de constituer et d'alimenter un observatoire géographique du territoire du PETR Bruche Mossig, sous forme de Système d'Informations Géographique (SIG), sur **les thématiques prioritaires (foncier, urbanisme, milieux naturel et biodiversité, habitat-logement, économie, transport et mobilité)** pour la mise en œuvre et le suivi du SCoT.

Ainsi, le PETR pourra réaliser des **analyses et des documents cartographiques ou écrits** à partir de cet observatoire pour son compte et celui de ses membres (communes et EPCI).

Elaboration du Plan Climat

Le projet de Plan Climat Bruche Mossig a été validé par le comité syndical du 8 décembre 2021, après plus de 2 ans de travail. Il s'agit du 2^{ème} Plan Climat publié par un PETR en Grand Est.



→ Tout le contenu est disponible ici : <https://bruche-mossig.fr/le-plan-climat-air-energie/>

BRUCHE-MOSSIG

Un Plan climat taillé pour l'action

Le Pôle d'équilibre territorial et rural Bruche-Mossig vient d'adopter son Plan climat 2021-2027 qui va maintenant être soumis à consultation du public. Les objectifs pour le territoire sont à la fois ambitieux et réalistes.

Le premier Plan climat du Grand Est établi par un PETR, celui-ci vise à définir des objectifs précis de réduction des gaz à effet de serre sur ce territoire qui regroupe les communes de Molsheim-Mossig, vallée de la Bruche et Morsing et Vignoble. Sachant et comme l'est rappelé tout à l'heure Gilbert Roth, ex-président en charge du sujet, et le président Alain Ferry, il s'agit d'un « travail de fond collectif » qui a mobilisé plus de 200 acteurs.

Pour Gilbert Roth « nous devons travailler et que nous multitudes sur le territoire, dire ce que nous allons faire et comment ».

Le plan soumis à consultation du public depuis le 13 décembre et jusqu'au 31 janvier (*) sera ensuite adopté fin mai.

Ce document, qui n'est pas opposable (**), donne le cadre en matière d'émissions de gaz à effet de serre, précise les spécificités du territoire et surtout met en place des solutions pratiques et réalistes applicables sur le terrain.

« Une trentaine d'actions concrètes »

« Nous avons défini nos objectifs et validé une trentaine d'actions concrètes, avec pour chacune une fiche pratique. Il nous sommes allés loin dans le détail de chaque fiche, pour que chaque puisse trouver les éléments nécessaires lorsqu'il veut engager une action », explique Antoine Montesson, en charge du plan d'Etat au PETR.

La « charte » en question regroupe dans les collectivités que les entreprises ou les particuliers. Si les élus ont validé le travail de fond réalisé en commun durant trois ans et, à l'image de Daniel Fischer (Molsheim), la capacité « à travailler ensemble au travers de réunions de travail communes », il n'est de moins pas moins que la mise en musique du Plan climat sera plus forcément un chemin vers de bonnes idées.

« Le plus gros challenge sera de convaincre tout le monde et nos concitoyens. Il n'y a pas sûr que chacun, dans nos communes, soit ce qu'il doit être », a souligné Marc Scherer (Rothau). Ainsi le Plan climat va-t-il faire l'objet d'un accompagnement des acteurs de sa mise en œuvre et d'un suivi permanent de la réalisation des objectifs.

Renover un millier de maisons et logements

Concrètement, une partie non négligeable des actions à mener concerne l'habitat. Le plan prévoit ainsi de rénover un millier de maisons et logements par an sur le territoire pour les rendre moins énergivores.

« 1 000 bâtiments publics seront également traités et le PETR envisage d'accompagner environ 180 industriels ainsi que des agriculteurs dans des actions de transition écologique.

Le programme prévoit aussi le renforcement de la production d'énergies renouvelables (Énergie de chaleur, photovoltaïque...), le soutien aux circuits agricoles courts ou encore un plan de formation des acteurs de terrain.

Nervé MSCLO

(*) Il n'a pas valeur de texte réglementaire et ne peut être le point d'appui d'un recours en justice.

(**) La consultation publique de plan climat se fait à cette adresse : <https://bruche-mossig.fr/le-plan-climat-air-energie/>

38 %

Les transports représentent sur le territoire 38 % des émissions de gaz à effet de serre, le résidentiel 22 %, l'industrie 19 % et l'agriculture 14 %.

Le territoire ne part pas de zéro en termes notamment d'énergies renouvelables. La production de bois énergie a augmenté d'environ 40 % en dix ans et plusieurs installations d'importance viennent renforcer ce bilan : les Indulgences de Sellen, l'unité de cogénération de Selt, la Unité de production de biogaz à Molsheim, Ponds (SA) pour biogaz et électricité.

4/9 - 2021-2027

DNA du 29/12/2021

Qu'est-ce que le plan Climat ?

Le Plan Climat est un document obligatoire visant à organiser la transition écologique du territoire.

Sa réalisation a été confiée au PETR Bruche Mossig par les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, de la région de Molsheim-Mutzig et de la Mossig et du Vignoble.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs thématiques :

- La sobriété énergétique
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le développement des énergies renouvelables
- L'adaptation au changement climatique
- La qualité de l'air

Mis en place par la collectivité pour une durée de 6 ans, il a vocation à tous nous mobiliser et à nous impliquer, chacun à son niveau.

La construction de ce Plan Climat s'est opérée en 3 phases, durant 2 ans et demi :

1. Observation sur le terrain (phase de diagnostic)
2. Proposition d'un programme d'actions concrètes et réalisables (phase stratégique et opérationnelle)
3. Évaluation des impacts environnementaux pour chacune des actions proposées

L'année 2021 a été l'occasion de définir avec tous les acteurs du territoire et les partenaires le programme d'actions et l'évaluation environnementale stratégique.



Rappel du diagnostic et des objectifs

Le diagnostic a été réalisé par l'ADEUS courant 2019. La stratégie a été élaborée avec l'accompagnement des bureaux Auxilia et Axenne.

Le logement et l'industrie représentent plus de 67% de la consommation énergétique et l'agriculture et les transports émettent 53% des gaz à effet de serre. En parallèle, les besoins en énergies renouvelables continuent d'augmenter. La transition a déjà commencé avec la mise en route d'éoliennes sur le plateau de Saâles et la nouvelle centrale biogaz de Marlenheim, qui utilise exclusivement des déchets de l'agriculture. Mais il faut aller encore plus vite.

Les objectifs

Pour ce faire, 4 axes de travail permettant de répondre à ces défis et réaliser ces objectifs ont été définis courant 2020

- **Axe 1** : encourager LA SOBRIÉTÉ pour réduire la consommation d'énergie des ménages et des industries, et freiner le gaspillage.
- **Axe 2** : favoriser L'AUTONOMIE du territoire par l'agriculture locale et les énergies renouvelables.
- **Axe 3** : maintenir un CADRE DE VIE désirable en laissant sa place à la nature et en développant les mobilités alternatives au « tout-voiture ».
- **Axe 4** : mobiliser et sensibiliser L'ENSEMBLE DES CITOYENS, institutions publiques et organisations privées.



Multiplier par 4
le nombre de logements collectifs et individuels rénovés chaque année



Multiplier par 2
le nombre d'établissements publics rénovés chaque année et le nombre d'industries mettant en œuvre des actions de transition écologique



Développer
les circuits courts et plus respectueux de l'environnement pour tendre vers une alimentation plus locale



Développer le cyclable et les mobilités alternatives



Multiplier par 2
la production d'énergies renouvelables locales d'ici 2050

Le Programme d'actions

Suite à la validation de la stratégie proposée, un processus de co-construction du programme d'actions a été mis en place par le PETR avec les 3 Communautés de Communes. L'objectif était de proposer une liste d'actions et de co-construire les fiches dédiées, à partir des éléments définis dans la phase de définition de la stratégie. Le processus a été réalisé en 4 temps distincts.

TEMPS 1 - DÉSIGNATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS AU SEIN DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

La première étape a été la désignation par chaque intercommunalité et chaque commune d'un élu référent thématique, qui est consulté en primauté pour la construction des actions et relais essentiel auprès des administrés et du conseil municipal.

TEMPS 2 - CONCERTATION DES ÉLUS AU FORMAT EPCI

Une première proposition d'actions a été proposée aux élus et a fait l'objet d'un retour sous le format d'un questionnaire en ligne. Des moments de concertation, organisés à l'échelle de chaque intercommunalité ont permis d'affiner les propositions : La Broque le 16 janvier 2021, Wasselonne le 23 janvier 2021 et Mutzig le 3 février 2021. Il s'agissait d'ateliers thématiques animés par les techniciens du PETR et des experts associés, dont l'objectif était de modifier, supprimer, ajouter et prioriser des actions concrètes pour le territoire. 5 thématiques ont été travaillées : énergie, bâtiment, mobilité, adaptation au changement climatique, agriculture et alimentation.

TEMPS 3 - CONSULTATION DU GRAND PUBLIC, DES ENTREPRISES ET EXPERTS

En raison de la période sanitaire, il était impossible de réaliser une nouvelle concertation des acteurs de la société civile et experts. Il a donc été choisi de réaliser une consultation en ligne.

L'objectif était double : rendre compte du travail mené et améliorer les propositions d'actions.

Ainsi, 6 webinaires interactifs d'environ 1h30 ont été réalisés par Antoine Montenon et Nicolas Dalibot avec l'appui d'experts locaux :

- **Forêt** le 15 mars 2021 avec Jean-Sébastien Laumond, chargé de mission à la CC de la Vallée de la Bruche
- **Mobilité** le 17 mars 2021 avec Pierre-Alain Boeswillwald du bureau TTK
- **Énergie** 22 mars 2021 avec Richard Lemoine d'AlterAlsace Énergie

- **Le 24 mars 2021** : eau et aménagement, avec Morgane Pacaud, directrice du Syndicat de bassin Bruche Mossig et Grégory Heinrich, directeur du SCoT
- **Le 29 mars 2021** : bâtiment, avec Jean Schoepfer, conseiller Info Énergie et Franck Livchoune, Conseiller rénovation Oktave
- **Le 31 mars 2021** : agriculture et alimentation, avec Aude Forget et Stéphane David de la Chambre d'Agriculture



Le Programme d'actions

TEMPS 4 - CO-CONSTRUCTION DES FICHES ACTIONS, AVEC LES ÉLUS LOCAUX

Entre mars et juin 2021, les élus du territoire ont travaillé au sein de groupes pour réaliser et écrire les fiches actions, aidés par les équipes du PETR et de nombreux experts. Les fiches sur la mobilité ont été écrites en reprenant l'étude mobilité présentée par ailleurs. Ces fiches ont ensuite été complétées et finalisées (et certaines ont été fusionnées) par l'équipe du PETR et les référents intercommunaux, pour arriver à un total de 31 actions sur 11 thèmes.



Agriculture et alimentation



Bâtiment



Aménagement



Déchets et valorisation



Eau



Énergie



Forêt



Mobilité



Gouvernance



Promotion du territoire et de ses actions



Sensibilisation de tous les publics

Chacune des fiches actions a été construite comme un guide opérationnel synthétique. Il s'agit d'accompagner chaque structure ou citoyen du territoire qui souhaite mettre en œuvre des actions dans son champ de compétence et sur son territoire.

L'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale a été réalisée par l'ADEUS. Son objectif est d'évaluer les actions proposées ainsi que la gouvernance globale du processus sur les six prochaines années.

L'avis général est très positif, notamment sur la réduction des gaz à effet de serre, la réduction de la consommation énergétique et les énergies renouvelables. Toutefois, certains points de vigilance liés au traitement efficace des déchets notamment ceux issus de la construction, et l'impact paysager potentiel d'installations de production énergétique.

L'évaluation environnementale a mis en avant la parfaite articulation entre le SCoT et le Plan Climat. Ces deux documents se complètent et s'imbriquent par, d'un côté un aspect réglementaire et de respect des paysages et des sols, de l'autre un développement concerté et pertinent de la problématique énergétique et de la sensibilisation.



Le suivi du plan climat

Une vision commune entre communautés de communes et PETR sur la gouvernance et le suivi du plan climat a été validée et intégrée au document.

Le rôle de chaque acteur public a ainsi été défini, en répartissant les actions d'animation et de suivi du plan climat. Sur les 82 indicateurs de suivi, 46 devraient ainsi être pilotés par le PETR. L'accompagnement

des communautés de communes et des communes sur les thématiques afférentes, que ce soit pour son expertise, la recherche de financement, la coordination globale du suivi, et l'animation globale du sujet (l'animation locale revenant aux communautés de communes) pourraient être confiées au PETR, sous réserve de délibération allant dans ce sens courant 2022.



Quelques animations liées

L'élaboration du programme d'actions a impliqué la mise en place d'actions récurrentes de co-construction et d'animation avec les acteurs publics impliqués dans le Plan Climat. D'autres animations ont eu lieu en 2021, et ce malgré le contexte de crise sanitaire.

Forum de Marlenheim – 10 au 12 sep. 2021

Le PETR a participé à la création du forum de la transition énergétique de Marlenheim, qui a eu lieu du 10 au 12 septembre 2021.

De nombreux acteurs de la transition énergétique (associations, artisans, conseillers...) y ont tenu des stands et ont pu informer les visiteurs sur leur expertise et leurs services.

Un programme de conférences, incluant des interventions du PETR et d'acteurs externes, complétait ce forum. Rendez-vous est donné pour une 2^{ème} édition en 2022.

Autres interventions :

Le PETR (hors Espace Info Energie détaillé ensuite) a également participé à :

- Une sensibilisation et un accompagnement des élèves du collège de la Haute-Bruche sur les mobilités douces, lors du Climathon du 8 février
- La préparation du printemps de la forêt en Vallée de la Bruche, prévu dans un premier temps en mai 2021 mais reporté à mai 2022
- Une formation aux outils climat-air-énergie pour les élus du territoire, avec comme intervenant M. Ludovic Schneider de la société Alter éc(h) le 10 mars 2021
- L'accompagnement des Centrales Villageoises Bruche-Mossig-Piémont dans la création de leur société d'installation/exploitation de panneaux photovoltaïques
- L'accompagnement de plusieurs communes à la mise en place d'éléments cyclables sur leur territoire (Scharrach.

-Irmstett, Dorlisheim, Mutzig, Wasselonne, Marlenheim, CC de la Vallée de la Bruche)

- Un accompagnement du SIVOM de la Bruche sur la mise en place de panneaux photovoltaïques
- Un travail commun avec Citiz, la ville de Schirmeck sur le potentiel de mise en place d'une station d'autopartage
- L'organisation de la réunion de réseau Climat-Air-Energie Alsace à Wasselonne le 21 septembre, avec visite de l'Héliodome de Cosswiller
- L'évènement transition écologique de la commune d'Ergersheim le 9 octobre 2021
- La participation à l'organisation de la fête de l'arbre d'Oberhaslach par la Maison de la Nature Bruche-Piémont le 24 octobre
- La participation à la journée SCoT et forêt organisée par la fédération des SCoT le 26 octobre





EXERCICE DES ATTRIBUTIONS



En plus de l'exercice de ses compétences, le PETR :

- est le cadre de contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement, de solidarités entre les territoires et, à ce titre, peut porter les différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe ; le cas échéant, pour porter des missions pour le compte de la Région ou du Département dans le cadre d'une délégation ;
- peut créer des services unifiés avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent, dans les conditions prévues par l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- peut réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les statuts précisent que la présente énumération n'est pas limitative.

En prolongation des actions portées initialement par l'association du Pays Bruche Mossig Piémont, le PETR Bruche Mossig œuvre en faveur de la transition énergétique et du développement territorial tel que détaillé ci-après.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La rénovation énergétique des maisons d'habitations

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2017 et indique que l'ensemble du parc bâti doit atteindre une performance énergétique au niveau BBC d'ici à 2050.

La Région a affirmé la nécessité de généraliser les rénovations énergétiques performantes des bâtiments résidentiels et tertiaires comme premier levier de réduction des consommations énergétiques. Le SRADDET a arrêté les objectifs de réduire de 46% depuis 2012 les consommations énergétiques du résidentiel à horizon 2030 et de 89% pour 2050.

L'Espace Info Energie

L'Espace Info Energie du territoire a été créé par le Pays Bruche Mossig Piémont en avril 2012 et transféré au PETR Bruche Mossig le 1^{er} septembre 2019 ; **Il est animé par Jean SCHOEPFER depuis juin 2018.**

Le réseau des Espaces INFO ENERGIE est un réseau national initié par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), en partenariat avec des associations et des collectivités locales. La charte nationale Espace INFO ENERGIE (EIE) garantit la gratuité et l'indépendance des services proposés.

Cofinancé par la Région Grand Est et l'ADEME, jusque fin 2020, l'EIE est devenu « espace FAIRE » désormais rémunéré sur la base des

actes de conseil réalisés, via des certificats d'économie d'énergie, complétés par une subvention forfaitaire de la Région Grand Est dans le cadre du programme SARE.

Le conseiller info énergie a pour mission d'informer et de sensibiliser les particuliers pour la réalisation d'économies d'énergie et la réduction de l'utilisation d'énergies fossiles dans leur logement, à savoir :

- Identifier les travaux prioritaires pour économiser au mieux l'énergie,
- Apporter un avis objectif, indépendant des fournisseurs d'énergies, des fabricants de matériaux ;

- Informer sur les aides financières mobilisables,
- Promouvoir les énergies renouvelables diverses.



● **L'activité de conseils**

Les informations sont données par téléphone, par mail, ou sur rendez-vous lors de permanences, soit dans les locaux du PETR à Mutzig, soit dans des locaux des EPCI et communes du territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2021 et le programme SARE, le conseiller peut se déplacer chez le particulier et élargir son champ d'intervention au petit tertiaire privé.

● *Les permanences*

Lieu	Date	Nombre de rendez-vous
Schirmeck A la maison de la Vallée	le 1 ^{er} mercredi du mois de 9h à 12h	15
Wasselonne A la Maison des Services	le 4 ^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h	12

Tableau des permanences de l'EIE en 2020, avec le nombre de personnes conseillées

Ces permanences permettent de décentraliser le dispositif au sein du territoire et de faciliter le service à la population. A noter que ces chiffres sont bas cette année, la crise sanitaire ayant empêché la tenue de certaines de ces permanences.

La permanence de Schirmeck a été intégrée au Point Info Habitat (PIH), mis en place par le Conseil Général 67, à la maison de la Vallée de Schirmeck. Le PIH a pour but de regrouper dans un même lieu l'ensemble des interlocuteurs en rapport avec l'habitat. Le dispositif a été lancé en novembre 2014 et en tant que partenaire local, l'Espace Info Energie est associé à la démarche.

Sur Wasselonne, le lieu de permanence est implanté au siège de la Communauté de communes où se trouve également la maison de services.



• Bilan quantitatif

Le nombre de personnes conseillées depuis la création de l'EIE sur le territoire Bruche Mossig, n'a pas été stable, du fait des mouvements de personnel qui ont généré des périodes de vacance sur le poste.

Années	Nb de personnes conseillées
2012	237
2013	260
2014	209
2015	161
2016	14
2017	180
2018	105
2019	315
2020	351
2021	517

L'année 2021 est l'année la plus forte en nombre de contacts depuis la création de l'EIE.

● Les animations

Afin de faire connaître le service et de sensibiliser un public plus large, l'Espace Info Energie propose :

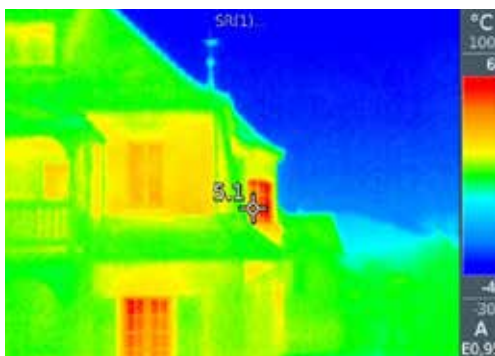
- Des animations, sous différents formats : balades thermiques, stands lors des salons et événements du territoire ;
- Des conférences, à destination d'un public varié (particuliers, élus, enfants...), sur divers thèmes : la rénovation basse consommation, la consommation d'électricité, éviter les pièges à énergie ...

Certaines animations prévues ont dû être annulées pour raison sanitaire, ou modifiées.



- **Les balades thermiques (janvier/février 2021) :**

3 balades thermiques étaient prévues en 2021 (Molsheim, Wasselonne et Schirmeck). Malheureusement, elles n'ont pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire et des nombreuses restrictions qui en découlaient.



- **Webinaire « Rénovation Énergétique, déceler le Vrai du Faux » :**

Crise sanitaire oblige, il a fallu s'adapter. Il était impossible de tenir des conférences en présentiel. La visio a donc été une bonne alternative. Le Conseiller Info Energie et le chargé de rénovation de la SEM OKTAVE, avec l'appui de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'opérateur SOLIHA, ont animé une soirée webinaire intitulée « Rénovation Énergétique, déceler le Vrai du Faux » le jeudi 22 avril 2021. L'objectif était de mettre en garde le particulier sur les dérives et les arnaques pouvant survenir pour des travaux de rénovation énergétique notamment les travaux issus du dispositif « isolation à 1 euro »

et de le conseiller pour rénover au mieux sa maison en profitant des aides financières disponibles.

- **Autres participations**

Outre le portage d'animations propres, le conseiller info énergie a participé, avec le conseiller Oktave, à deux formats organisés dans le cadre du plan climat :
- Une présentation sous format « vrai ou faux » durant le forum de la transition énergétique de Marlenheim, avec un stand dédié la journée du samedi 11 septembre
- 2 échanges avec les élus référents plan climat pour la construction d'une fiche action dédiée à la création d'un parcours rénovation pour les particuliers.

**Vous souhaitez effectuer des travaux ?
Vous vous interrogez sur la rénovation à 1€ ?**

Le conseiller de l'Espace Info Énergie du PETR Bruche Mossig, le conseiller de la SEM Oktave et la Collectivité européenne d'Alsace vous invitent à un **webinaire** d'information :

Rénovation Énergétique
- Déceler le Vrai du Faux -

Le jeudi 22 avril 2021 à 19h
en ligne par visio-conférence

Inscription obligatoire
par mail à
bmp@eie-grandest.fr

BRUCHE MOSSIG

● La communication de l'EIE

Pour accroître la visibilité de l'EIE du PETR

Bruche Mossig :

- Des articles de présentation de l'EIE et de la SEM OKTAVE ont été publiés dans plusieurs bulletins communaux ;
- Des plaquettes « Les conseillers Info Energie en Alsace » ont été distribués lors de diverses animations.
- Une affiche avec les coordonnées du Conseiller Info Energie du PETR a été conçue et envoyée aux Mairies du territoire afin qu'elles l'affichent et la diffusent afin que les administrés soient mieux informés de l'existence de ce service.

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL
BRUCHE MOSSIG

Parc de la Brasserie
1 rue Gambrinus
67190 MUTZIG



Jean SCHOEPPER
CONSEILLER INFO ÉNERGIE

MEMBRE DU RÉSEAU FAIRE 

jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr

03 88 97 39 69

BRUCHE MOSSIG
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

vallee de la bruche.fr
Commissariat de concertation

Mossig et Vignoble

**VOTRE ESPACE
INFO ÉNERGIE**
PETR Bruche Mossig
1 rue Gambrinus
67190 MUTZIG
jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr
03 88 97 39 69

PRÈS DE CHEZ VOUS, DES CONSEILS NEUTRES, GRATUITS ET INDÉPENDANTS SUR VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET SUR LES AIDES FINANCIÈRES EXISTANTES

Avec le soutien de    

Actions & perspectives 2022

Pour 2022, l'objectif est de maintenir le nombre de personnes conseillées par l'EIE et de renforcer les animations et actions de communication à cet effet. Il s'agira de rester visible et identifiable malgré la transformation de l'EIE en « France Rénov ».

Exemple d'actions prévues :

- Soirées conférence « Rénovation énergétique, déceler le vrai du faux »
- Soirée d'information et d'échanges auprès des artisans du territoire
- Les balades thermiques du PETR Bruche Mossig : Wasselonne (21 janvier) ; Schirmeck (27 janvier) ; Wangen (31 janvier) ; Molsheim (9 février) ; Heiligenberg (21 février) ; Muhlbach-sur-Bruche (24 février).



● Plateforme de rénovation énergétique Oktave

Depuis 2015, Oktave est expérimenté par la Région Grand Est, l'ADEME et 10 territoires alsaciens dont le territoire Bruche Mossig Piémont.

La SEM Oktave créée en 2019 réalise une activité d'intérêt général consistant à proposer des prestations de conseil, d'accompagnement technique **et/ou de tiers financement** dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation. Ce service, désormais payant, s'adresse aux propriétaires pour les accompagner pendant toute la durée de leur projet de rénovation énergétique performante. Une convention a été établie pour préciser les modalités du partenariat entre la SEM Oktave et le PETR dans l'optique de renforcer la transition énergétique sur le territoire Bruche Mossig.



Le PETR héberge le chargé de mission Oktave, Franck Livchoune, à Mutzig afin de renforcer la collaboration avec l'EIE pour :

- Sensibiliser à la rénovation globale et performante visant le BBC,
- Participer à la détection de chantiers potentiels pouvant être orientés vers la plateforme Oktave,
- Faire connaître les outils d'Oktave auprès du grand public.

En 2021, Oktave a finalisé 11 contrats sur le territoire Bruche Mossig :

- 6 contrats Avancés (maîtrise d'œuvre), de 3 à 5 lots, à Schirmeck, Oberhaslach (2), Flexbourg, Marlenheim et Wangen ;
- 1 contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Standard à Russ ;
- 4 Contrats Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Financière, à Oberhaslach, Wolxheim, Neuviller La Roche et Wangenbourg.

Oktave a également 34 autres visites sur site à son actif 2021 qui n'ont pas (encore) donné de contrats.



● La rénovation énergétique du patrimoine public

Dans l'objectif de répondre aux besoins croissants des collectivités du territoire pour disposer d'une aide pour réduire leurs consommations d'énergie, et en cohérence avec les priorités d'actions du plan climat, le PETR a décidé de compléter son équipe d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Les missions du Conseil en Energie Partagé :

- Promouvoir la réalisation d'économies d'énergie sur le patrimoine des communes,
- Inciter et accompagner les communes dans la mise en place d'une politique de gestion de l'énergie,
- Renforcer la prise en compte de la maîtrise de l'énergie dans les projets des collectivités,
- Analyser les besoins et problématiques spécifiques à la collectivité (étude des postes sur-consommateurs, conseils...),
- Présenter des préconisations pour la réduction des consommations énergétiques, hiérarchisées en fonction de leur nature (études / sensibilisation / travaux),

En fonction du temps disponible pour chaque collectivité, le service peut potentiellement être élargi à des actions complémentaires, telles :

- Conseil préliminaire aux projets et suivi à travers ses étapes (Attention, le CEP ne se substitue en aucun cas à un maître d'œuvre ou assistant à la maîtrise d'œuvre),
- Aide à la constitution des dossiers de Certificats d'Économies d'Énergie si les travaux sont éligibles, recherche de financements externes,
- Participation à des groupes de travail à l'initiative de la collectivité,
- Pré-diagnostic énergie et bilan des consommations énergétiques d'un bâtiment, qui peut être complété avec une analyse simplifiée de l'état de l'enveloppe du bâtiment et des équipements,
- Passage de caméra thermique pour visualiser les défauts thermiques d'un bâtiment,
- Campagne d'enregistrement des températures pour s'assurer de l'efficacité du fonctionnement de la régulation du bâtiment,
- Sensibilisation des usagers des bâtiments communaux,
- Aide à la mise en place et, éventuellement, animation d'ateliers d'information pour mieux appréhender les problématiques énergétiques et connaître les gestes permettant de réduire les consommations d'énergie



Bilan d'activités du CEP pour la période de septembre à décembre 2021 :

- 32 communes visitées sur les 68 du PETR,
- Plus de 100 h d'entretien,
- 2 participations à des journées sur l'Environnement,
- 3 visites thermiques réalisées + 6 programmées prochainement.

Pour le suivi de son activité le CEP a créé :

- Un fichier système d'analyse de la consommation énergétique des bâtiments, permettant une visualisation en €/m²/an, en kWh/m²/an et une estimation des émissions de gaz à effet de serre,
- Un système de fiche de synthèse pour le suivi des communes.

Perspectives pour 2022, au regard des visites effectuées :

- Plus de 18 projets en rénovation de biens communaux (Mairies, écoles, anciens presbytères, etc.),
- 4 projets en Energie (1 photovoltaïque / 2 réseaux de chaleur / 1 hydro-électrique),
- 1 projet de construction en neuf,
- 8 projets sur les éclairages urbains.

● Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Le PETR a signé avec la SEM Oktave et la société Certinergy des conventions de partenariat permettant aux collectivités du territoire de bénéficier de financements pour la réalisation de rénovation d'éclairage public et de rénovation de bâtiments publics.

Depuis 2020, 34 conventions particulières ont été signées entre ces prestataires et les collectivités du territoire, dont 14 en 2021. Les conventions 2021 correspondent à une économie d'énergie potentielle de **14,62 GWh** et une subvention potentielle maximale de **96 095€** pour les collectivités et **20 549€** pour le PETR.

Sur l'ensemble des 34 projets conventionnés, 2 ont dû être annulés et 5 sont valorisés ou en cours de valorisation ; ces valorisations déboucheront sur les premiers encaissements début 2022, soit environ 17 000€ de subvention pour les maîtres

d'ouvrage et 2350€ pour le PETR.

La difficulté actuelle réside dans la réduction assez importante des montants de CEE (marché moins intéressant, nouvelles législations), cumulée avec les nombreux retards dans la réalisation dus à la surcharge des artisans et au contexte sanitaire. Cela implique automatiquement une différence entre montant conventionné valable 1 an et montant réel final.

L'objectif 2022 est double : finaliser les travaux déjà conventionnés, et continuer d'accompagner les collectivités dans leur recherche de financement en leur proposant un point unique d'entrée au sein du PETR.

14,62 GWh
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POTENTIELLE

96 095 €
SUBVENTION POTENTIELLE MAXIMALE
POUR LES COLLECTIVITÉS

20 549 €
SUBVENTION POTENTIELLE MAXIMALE
POUR LE PETR



● Retour d'expériences locales énergie-climat

L'implication des collectivités territoriales et des acteurs économiques est déterminante dans la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi le PETR Bruche Mossig s'engage dans **une transition locale concrète, opérationnelle et pragmatique** en s'appuyant sur les dynamiques locales déjà existantes.

Pour ce faire, **un guide de 18 actions locales** a été publié mi-2021. L'objectif est d'annualiser ce processus, pour montrer à tous que l'action locale est possible et concrète, et faire émerger de nouvelles initiatives.

Ci-contre l'exemple de la fiche « Gestion durable des espaces verts » par la commune de Niederhaslach.

**18
ACTIONS
LOCALES**





PETR BRUCHE MOSSIG - PARTAGE D'EXPERIENCES - DÉCHETS



GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS

Niederhaslach

Depuis 7 ans, la commune de Niederhaslach organise durant la Semaine des Alternatives aux Pesticides des ateliers de permaculture, de compostage ou de plantation de haies vives.

SEPT ANS DE CONFÉRENCES
Cela fait déjà sept ans que Danièle Lucas, 1ère adjointe en charge du développement durable à Niederhaslach, organise des conférences au village. Celles-ci ont lieu dans le cadre de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides au début du printemps (SPAP). A l'écoute des habitants, Danièle Lucas choisit les intervenants selon leurs souhaits : « L'année passée, c'est Eric Charton qui a fait une conférence sur la permaculture. Une autre année c'était sur les haies ou encore sur le compostage. »

UN TEMPS DE PRÉSENTATION
A Niederhaslach, la conférence commence aux alentours de 20 heures et elle dure généralement deux heures : "L'année passée, Eric Charton nous a fait un diaporama où il présente son jardin pendant les quatre saisons : il nous a montré comment évolue son potager du printemps jusqu'à l'hiver, comment s'occuper de son compost, alimenter son jardin. Il a aussi expliqué comment associer certains légumes, puisqu'il y a

des légumes et fleurs amis afin de compenser les impacts de certains insectes nuisibles. »

UN TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC
Ensuite, place aux échanges avec le public : « Les gens sont très curieux, ils posent beaucoup de questions à propos du jardinage, de la plantation d'arbres fruitiers. » Il y a aussi une certaine forme d'intelligence collective qui se met en place : « le temps d'échange est très fertile : les questions des uns donnent des réponses aux autres et les gens prennent des notes. »

COMMENT FAIRE POUR PARTICIPER ?
Commune, entreprise, association, citoyen... Tout le monde peut organiser un évènement et participer à la SAP : Ciné-débats, conférences, visites de fermes, marchés bio, ateliers de jardinage... les possibilités sont nombreuses. De plus, le site de la SAP met à disposition un guide de l'organisateur ainsi qu'un kit de communication. Créez vous-même votre évènement et contactez la FREDON Grand Est pour inscrire sur leur site ou si vous souhaitez être accompagné dans votre démarche (voir contact en deuxième page).

EN QUELQUES MOTS...

SENSIBILISER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE

... FAIBLEMENT CONSOMMATRICE D'ESPACE

... FAIBLEMENT ÉMETTRICE DE CARBONE

... PLUS APTE À S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

POUR EN SAVOIR +

SPAP : semaine-sans-pesticides.fr
La SAP en Grand Est : sap-grandest.fr
Plateforme dédiée à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable : eedd.developpement-durable.gouv.fr/accueil

CONTACT

Danièle LUCAS, Adjointe chargée du développement durable à Niederhaslach
mairiedeniederhaslach.fr
03 88 50 90 23
Mélany MARTIN, Conseillère environnement, en charge du déploiement de la SAP Grand Est, FREDON
melany.martin@fredon-lorraine.com
03 83 33 86 66

→ <https://bruche-mossig.fr/le-plan-climat-air-energie/retours-experiences-energie-climat/>

● Mobilité

Etude mobilité

Le PETR a été maître d'ouvrage d'une étude sur la mobilité sur le territoire, pilotée par le groupement TTK-PTV-TEST, pour un montant de 82 932€ TTC, pour une durée d'environ 10 mois. L'étude, labellisée France Mobilités, a été co-financée par l'ADEME à hauteur de 30.000€, la Banque des Territoires à hauteur de 16 586€, et la CeA pour 16 466€. Le rendu final a été présenté **au comité syndical le 30 juin 2021** et devant la CeA (représentée par son président), la Banque des Territoires et l'ADEME, financeurs de l'étude, et la Région Grand Est au mois de juillet.

Un diagnostic complet du territoire a été réalisé, sous la forme d'un **rapport** et sous format SIG.

Un **plan d'actions** a également été proposé. Celui-ci organisé en 4 volets décline 16 actions concrètes pour développer l'accès aux services pour tous les citoyens du territoire.

- **Volet A** – Les modes actifs comme solution à part entière. Ce volet doit permettre de renforcer la place du vélo sur le territoire comme une véritable alternative à la voiture au travers de la poursuite du développement

du maillage cyclable, de la sécurisation des aménagements, du renforcement des offres de stationnement et de l'amélioration de la lisibilité des itinéraires.

- **Volet B** – L'ancrage d'un réseau structurant fort. Ce second volet se focalise sur des actions locales permettant de conforter l'accès pour tous aux offres structurantes que sont le TER et le TSPO. Il intègre également des enjeux de refonte de l'offre autocars sur le territoire et de développement d'une tarification intégrée et multimodale.
- **Volet C** – De nouveaux services de mobilité pour tous. L'objectif de ce troisième volet est de contribuer à la mise en œuvre de nouveaux services (transport à la demande, covoiturage et électromobilité) permettant de diversifier l'offre de mobilité, et ce, à l'échelle de toutes les communes du territoire.
- **Volet D** – L'intégration de la mobilité à la vie du territoire. Ce dernier volet, complémentaire aux actions précédentes, vise à garantir un développement de l'usage de l'ensemble des services existants et à promouvoir l'accès au territoire, y compris à des fins touristiques.

2022 sera une année charnière pour mettre en œuvre ces orientations, et expérimenter des solutions nouvelles, afin d'apporter un réel service complémentaire aux citoyens du territoire.

Différentes sociétés ont été rencontrées fin 2021 pour aller vers une concrétisation de ces actions : Transdev, Citiz, La Roue Verte, EcoCO2, Certinergy, Wimoov, Ecov, Mobilex.



Défi J'y vais

C'était la 21^{ème} édition sur le territoire Bruche Mossig du défi « J'y vais » pour les scolaires et les structures professionnelles. Ce défi est organisé au niveau régional par l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est, en partenariat avec 29 territoires participants. L'édition 2021 a eu lieu entre le 17 mai et le 6 juin.

Cette année a été particulièrement compliquée avec une crise sanitaire impliquant une réduction forte des jours passés en présentiel. Toutefois, les structures du territoire ont montré leur engagement avec 19 inscrites (dont 4 collectivités) et 10 classes d'écoles élémentaires. Plus de 1600 participants, dont plus de 1300 scolaires, se sont déplacés vers leur lieu de travail ou leur école à pied, à vélo,

à trottinette ou en transports en commun. Grâce à cela, environ 2 tonnes d'émissions de CO2 ont été évitées.



**RENDEZ-VOUS
DU 2 AU 22 MAI 2022**
POUR LA NOUVELLE ÉDITION DU DÉFI J'Y VAIS



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Programme Leader

Mise en œuvre du programme Européen LEADER 2014-2020

Le programme Européen LEADER 2014-2020 du GAL (Groupe d'Action Locale) Bruche Mossig Piémont a été doté d'une enveloppe de financement FEADER d'un montant de 1630 306€ pour appuyer des projets locaux, innovants et qui relèvent des thématiques suivantes :

- De mise en valeur du patrimoine culturel et naturel,
- De structuration des acteurs économiques,
- De valorisation des ressources locales,
- De coopération du groupe d'action locale,
- De l'animation gestion évaluation du programme.



+2 ANS

Le GAL est porté par le PETR Bruche Mossig. Le programme est animé depuis 2015 par un binôme, à savoir Albin Deriat, agent du PETR, chargé du programme et Sophie Goehry, salariée de la chambre d'agriculture pour la gestion du programme en sous-traitance. La gouvernance est assurée par le comité de programmation, composé de 24 membres issus du privé et du public. Cette instance se prononce sur le soutien financier aux projets présentés et peut orienter les porteurs pour recadrer leur projet.

En 2021, l'actualité du GAL a été marquée par :

- Une prolongation de la programmation de 2 ans avec une programmation de projets possible jusqu'au 1er trimestre 2024 (sous réserve de crédits disponibles) ;

- Un abondement de la maquette de près de 350 000€ pour financer notamment l'animation gestion pour 2021 et 2022 ;
- L'arrêt de la prestation de gestion de la chambre d'agriculture suite au départ de la gestionnaire de la structure et la nécessité de lancer un recrutement d'agent ;
- L'accompagnement par le bureau d'études Oréade Brèche pour l'évaluation réglementaire du programme et l'émission de préconisations concernant la poursuite du programme et la programmation suivante.

Le comité de programmation s'est réuni 5 fois en 2021 afin :

- de travailler sur les conclusions de l'évaluation et d'émettre des pistes d'amélioration concernant la gouvernance, la communication, la définition de l'innovation...
- d'auditionner les porteurs de projets du territoire,
- de programmer des montants de subvention,
- d'émettre des recommandations sur les projets présentés.

14 nouveaux projets ont été examinés en comité de programmation au cours de l'année, pour avis de principe ou programmation, deux projets ont été ajournés, douze sélectionnés :

Ces 14 projets relevaient des thématiques suivantes :

- Mise en réseau des acteurs économiques : 2 projets,
- Valorisation des ressources locales /circuit court : 3 projets,
- Patrimoine culturel et naturel : 7 projets,
- Animation, gestion, évaluation : 2 projets.

En 2021, 17 nouveaux projets ont été portés à connaissance du GAL :

- 8 projets ont fait l'objet d'un dépôt de subvention Leader
- 4 projets n'étaient pas éligibles (suite à l'entretien préalable ou suite au comité de programmation)
- 4 projets se sont orientés vers d'autres sources de financements
- 1 projet a été abandonné

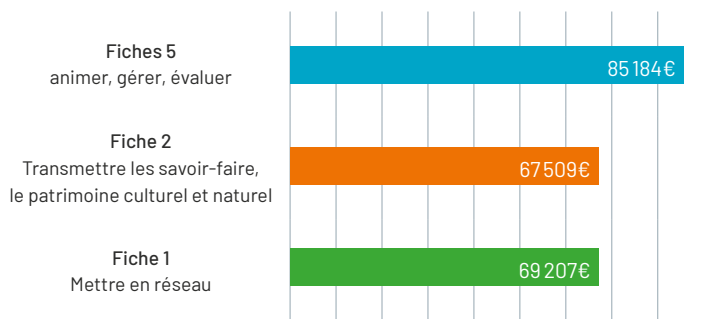
Etat d'avancement de la programmation

Au 20 décembre 2021, plus de 1 018 000 € ont été programmés, représentant 62,5% de l'enveloppe LEADER mobilisable sur le territoire Bruche Mossig (enveloppe abondée en 2021).

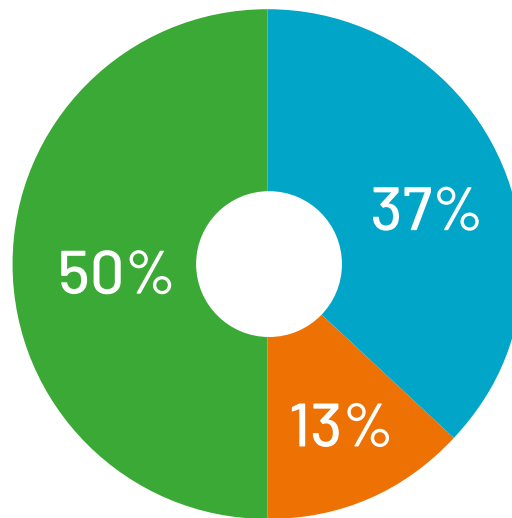
Les dossiers payés représentent 626 000 €, plus de 38% de l'enveloppe totale attribuée.



→ Montants de subventions Leader programmés en 2021 par thématique

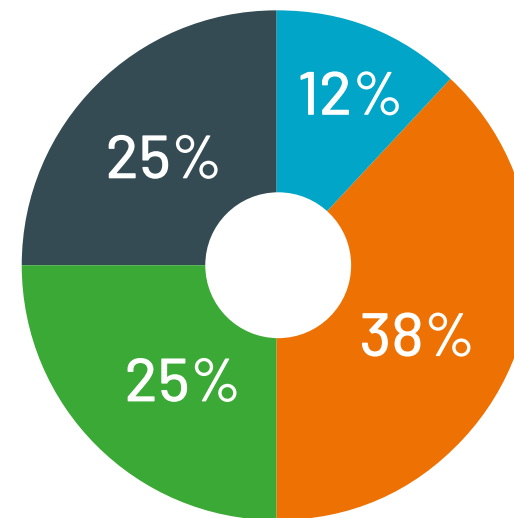


→ Localisation des opérations programmées en 2021



- Communale
- Intercommunale
- PETR

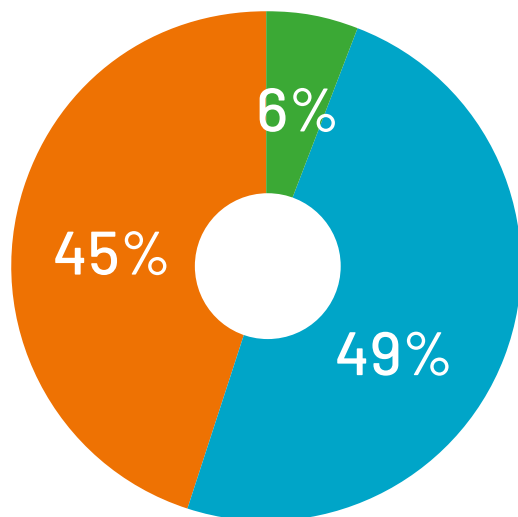
→ Type d'investissement programmé en 2021



- Communication
- Équipement (informatique, panneaux)
- Prestations artistiques
- Ingénierie de projet et études

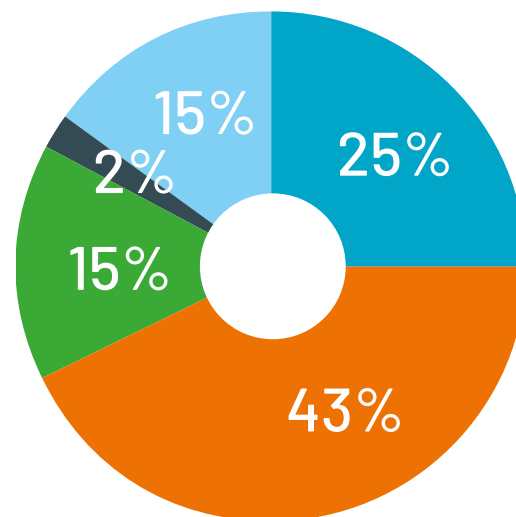
Bilan depuis le début de la programmation (fin 2015) des projets sélectionnés au sein du GAL
(Groupe d'action Locale) Bruche Mossig Piémont

→ Statut des bénéficiaires de subventions Leader sur le territoire (53 projets)



- Collectivités
- Entreprises
- Associations

→ Projets sélectionnés en comité Leader selon les orientations du projet depuis 2015



- Mettre en réseau
- Animer, gérer, évaluer
- Coopérer
- Valoriser les ressources locales
- Transmettre le savoir-faire, le patrimoine culturel et naturel



Future programmation LEADER 2023-2027

A la fin de l'année 2021, le PETR Bruche Mossig Piémont a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Grand Est qui avait pour but d'identifier les territoires candidats à la prochaine programmation Leader 2023-2027. Les candidats retenus pourront répondre à l'appel à candidatures qui sera publié début 2022. Il s'agira de présenter une nouvelle stratégie pour se repositionner comme GAL pour la future programmation et ainsi bénéficier d'une nouvelle enveloppe financière pour accompagner les projets du territoire.

A cet effet le comité syndical réunit le 13 décembre 2021 a décidé de doter le PETR des moyens nécessaires à l'élaboration de la stratégie du GAL et du dossier de candidature Leader, et de solliciter une aide FEADER au titre du dispositif de soutien préparatoire.



Tremplin Entreprises et l'animation économique

La Commune de Mutzig a mené le projet de requalification de la friche industrielle de la Brasserie avec l'appui du Pays Bruche Mossig Piémont, elle a développé un pôle de services comprenant notamment une pépinière d'entreprises dénommée Tremplin Entreprises, implantée dans le bâtiment historique de la brasserie.

Les activités de Tremplin Entreprises, s'articulent autour de fonctions complémentaires :

- Proposer une offre d'hébergement à tarif avantageux (bail précaire de 23 mois renouvelable) pour les jeunes entreprises
- Développer le « pôle création entreprise » et promouvoir le bâtiment comme lieu ressource en matière d'entrepreneuriat
- Prospector et accompagner les jeunes entreprises innovantes
- Attirer des publics spécifiques : les jeunes de moins de 25 ans, les femmes entrepreneures, les salariés en reconversion...
- Louer des salles pour l'organisation de formations, séminaires et événements à destination des entreprises ou des bureaux pour entretiens individuels ;

La gestion et l'animation de Tremplin Entreprises initialement confiées par la Ville de Mutzig au Pays Bruche Mossig Piémont ont été reprises par le PETR Bruche Mossig en qualité de mandataire de la commune de Mutzig en 2019. L'accueil à Tremplin Entreprises est assuré depuis octobre 2019 par Cécile Grucker et la direction par Patrick Peter animateur économique du PETR recruté en février 2019.

**TREMLIN
ENTREPRISES
MUTZIG**

L'ÉLAN
POUR RÉUSSIR



L'hébergement à Tremplin

Le taux d'occupation de Tremplin Entreprises a grimpé en 1 an de 68% à 88% avec 22 bureaux occupés sur 25.

En 2021, Tremplin a enregistré

- 2 bureaux libérés : RECOLOOK DESIGN, GENWIN TECH
- 7 nouvelles entrées : GM COURTAGE, ALLKOM, DCP TELECOM, FIDUCIAIRE 2M, AB STUDIO DESIGN TEXTILE, HT CONSEILS, SAYE SAS

+ 1 bureau occupé par le syndicat mixte du collège de Mutzig

- 9 comités de sélection organisés
- MERLET a déménagé pour un bureau plus spacieux sur le plateau du dernier étage (catégorie 4)

Ces attributions nouvelles ont été soumises au comité de sélection mobilisé 9 fois à cet effet.

Perspectives pour 2022 :

- 1 arrivée en janvier M. DUPAIN
- 2 départs de ANNE O SENS (parmi les plus anciens résidents de la pépinière, arrivée en 2015) et CMCG Formation (fin de bail, catégorie 1)

La gestion courante du lieu est assurée en partenariat avec la ville de Mutzig (nettoyage, connexion internet, téléphonie, état des lieux, appels à loyer, chauffage/climatisation, accueil et réception des visiteurs et colis).



Locations temporaires en hausse

En complément de ces résidents permanents, Tremplin accueille en location temporaire des acteurs économiques tels la CCI, la CMA, Créacité, Cooproduction, l'ordre des experts-comptables... et loue ses salles de réunion ou bureaux d'entretiens à des organismes de reclassement, de formation ou d'insertion professionnelle notamment. 15 entreprises ont loué temporairement des espaces à Tremplin ; deux d'entre elles ont loué des bureaux plus d'une fois par mois (BGE Alsace Lorraine et PRO BTP). En revanche, l'espace télétravail n'a été loué seulement 6 fois.



L'animation de Tremplin :

Malgré le contexte sanitaire Tremplin a organisé

- 1 after work avec AG2R – thème de la Prévoyance – 35 participants
- 1 atelier RH en visio – 7 participants
- 1 atelier numérique – cybercriminalité en visio – 18 participants
- 1 atelier numérique – cybercriminalité en présentiel dédié aux industriels – 8 participants
- 1 atelier juridique – 15 participants
- 1 atelier document unique – 9 participants
- 1 forum transmission entreprise CMA/CCI – 30 participants
- 1 Portes Ouvertes dans le cadre de la semaine de l'entrepreneuriat
- 1 atelier premiers secours – 8 participants
- 2 petits Déj et 1 apéro des résidents de Tremplin – moyenne de 20 participants

Le pôle création/reprise d'entreprise a drainé 137 contacts en 2021, quelques statistiques sur le profil du créateur :

- Age moyen 37 ans (38 ans en 2019, 40 en 2020)
- 45% artisans (39 % en 2019, 46% en 2020), 23 % commerçants et 21 % de prof lib

- 48 % de femmes (61 % en 2019, 52% en 2020)
- 64% de demandeurs d'emploi, 32 % de salariés
- 90 % de projet de création d'entreprise, 4 % de reprise et 5 % en développement
- 55% issus du territoire du PETR Bruche Mossig (68 % en 2019, 57% en 2020) : 26 % CCRMM, 18 % CCVB et 12 % CCMV
- 37% issus du PETR du Piémont : 19 % CC Portes de Rosheim, 13 % CC Pays de Sainte Odile et 5 % CC Barr et Bernstein
- 58 % de projets de micro-entreprise (48 % en 2019, 51% en 2020)
- 38 % susceptibles d'avoir besoin de la PFIL Initiative BMP (35 % en 2019, 41% en 2020)
- 6 % susceptibles d'être intéressés par la location d'un bureau à Tremplin
- Tremplin a également accueilli :
 - 4 réunions création/reprise d'entreprise animées par CMA/CCI
 - 6 réunions création Micro-entreprise animées par Tremplin et Créacité/Cooproduction

- Participation au forum création de Pôle Emploi/Adie

D'autre part, 33 entrepreneurs bénéficiaires du RSA ont été suivis pour le compte de la CeA

- Plus 1 atelier collectif au CF Atelier de Molsheim



La PFIL Initiative BMP :

La plateforme d'Initiatives locales Bruche Mossig Piémont est une association d'intérêt général dont les services proposés sont gratuits. Elle est régie par le droit local et fait partie du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Créée en 2003 à l'initiative du Pays Bruche Mossig Piémont, l'association Initiative BMP accompagne les porteurs de projets en création/reprise d'entreprises sur tout le territoire du PETR, moyennant :

- un prêt d'honneur à taux 0 sans intérêt ni caution, qui peut aller de 1 000 € à 30 000 €, remboursable sur une durée de 2 à 5 ans,
- un suivi et un accompagnement personnalisé,
- un parrainage apporté par un chef d'entreprise bénévole,
- Son niveau d'activités se situe à hauteur d'une quarantaine de dossiers par an.

La PFIL est un partenaire privilégié du PETR et des communautés de communes pour l'animation et le développement du territoire. Le partenariat avec la plateforme est formalisé au sein d'une convention

prévoyant l'hébergement gracieux de la PFIL dans les locaux du PETR au regard de sa mission d'intérêt général qui se justifie par :

- l'encouragement de l'entrepreneuriat sur le périmètre du PETR et son impact sur la création (ou le maintien) d'emplois sur le territoire ;
- le risque encouru en lien avec la faisabilité financière des projets ;
- l'expertise mobilisé à titre bénévole

En 2021 la PFIL Initiative BMP a à son actif :

- 24 dossiers validés
 - 20 créations, 3 reprises et 1 développement
 - 7 sur Molsheim/Mutzig, 2 sur Vallée de la Bruche, 4 sur Mossig et Vignoble, 6 sur Portes de Rosheim et 5 sur Pays de Ste ODILE
- 231 500 € de prêts d'honneur engagés pour 1 256 200 € de prêts bancaires
- Près de 60 emplois créés ou maintenus

Par ailleurs, elle va lancer **le Fonds Dynamique Campagne** (soutien aux activités en milieu rural) en partenariat avec les EPCI et Initiative Grand Est.

Ce fonds est destiné à financer l'investissement matériel, immobilier, l'embauche ou simplement la trésorerie pour le maintien, la reprise, l'installation ou le développement des activités commerciales de proximité. Seront privilégiées les implantations géographiquement éloignées des grands centres urbains, prioritairement dans les communes dont la densité des activités commerciales est relativement faible.

A noter que le fonds traditionnel sera toujours ouvert à tous les projets et que ce fonds spécifique sera additionnel.



Animation et activité économique

Autres actions économiques réalisées par le directeur de Tremplin Entreprises

- Coaching d'1 mini-entreprise de BTS du lycée Louis Marchal à Molsheim
- Coaching d'1 équipe du concours Alsa-Tech à Strasbourg
- Participation aux comités de la PFIL
- Présentation Tremplin au CIC Innovation, Banque Populaire et BDF
- Participation aux réunions Be Est de la Région
- Participation aux réunions des pépinières Alsace et GrandEst
- Concertation espaces coworking sur territoire Schirmeck et Marlenheim
- Instruction de dossiers Résistance
- Labellisation Chèque Créa et Pôle Créa
- Animation Pôle Créa Bruche Mossig avec 6 partenaires
- Participation à la négociation du label éco-défi
- Montage du dossier Leader pour investissements à Tremplin
- Participation à une réunion des acteurs économiques

de Marlenheim

- Accueil club d'industriels de Molsheim et environs
- Participation aux réflexions du collectif Actions et accueil d'une réunion
- Accueil de l'exposition les Automnales
- Participation au salon des professionnels de Wasselonne
- Participation à la démarche « petites villes de demain » de Wasselonne/Marlenheim
- Elaboration d'une vidéo promotionnelle de Tremplin
- 5 mises en relation emploi ou formation
- 3 mises en relation pour fonds de commerce, terrains ou local à louer ou à vendre



Le programme Eco-Défis

Le PETR Bruche Mossig et la Chambre de Métiers d'Alsace ont noué un partenariat d'un an au travers de l'opération Eco-Défis. Il s'agit de valoriser, par l'obtention d'un label de reconnaissance nationale, les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Pour obtenir ce label Eco-Défis, les artisans doivent réaliser sur l'année entre 3 et 5 défis dans 3 thématiques en lien avec le développement durable, comme par exemple : - gestion des déchets, réduction du gaspillage alimentaire - Économie d'eau - économie d'énergie - mobilité durable - achats durables - optimisation des pertes - qualité de l'air intérieur... Pour réaliser ces défis, l'entreprise est accompagnée par un agent de la CMA.

L'inauguration officielle a été réalisée le 24 novembre 2021 chez l'entreprise Sacker & Massé à Wasselonne, qui est donc la première entreprise du territoire accompagnée par cette opération « Eco-Défis ».



GLOSSAIRE

Lexique PETR

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise

BBC : Bâtiments Basse Consommation

CCRMM : Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

CCMV : Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

CCVB : Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

CeA : Collectivité européenne d'Alsace

CEE : Certificats d'Economies d'Energie

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs (feuille de route du PADD)

EIE : Espace Info Energie

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural

GAL : Groupe d'Action Locale

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LTECV : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PFIL : Plateforme d'Initiative Locale = Initiative Bruche Mossig Piémont

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SLIDE : Synergies Locales Inter-entreprises pour Développement Economique

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE MOSSIG